

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le jeudi 21 décembre 2023 à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par lettre du 15 décembre 2023 transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PÉNIGUEL, Maire.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Mesdames Murielle BUCHOT, Marinette BURLETT, Amandine DELEBARRE et de Messieurs Cédric BARBIN, Martin GÉRAULT et Olivier RICHEFOU.

Mesdames Magali BARBOT, Isabelle RABBÉ et Messieurs Étienne CAMPENS, Sylvain DURAND et Mickaël LE STUNFF étaient excusés.

Date de convocation	15 décembre 2023
Date d'affichage	15 décembre 2023
Date d'affichage de la délibération	26 décembre 2023

Pouvoirs :

Madame Magali BARBOT à Monsieur Ludovic PLESSIS
Madame Isabelle RABBÉ à Madame Nathalie FOURNIER-BOUDARD
Monsieur Étienne CAMPENS à Madame Jane-Marie CHESNEAU-MOULIÈRE
Monsieur Sylvain DURAND à Monsieur Thierry DENIAU
Monsieur Mickaël LE STUNFF à Monsieur Franck KERZERHO

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance demande au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur Hugo LE ROUX, Directeur Général des Services.

Monsieur Jean-Bernard MOREL, Adjoint, a été désigné Secrétaire de Séance, fonction qu'il a acceptée.

DE2023_21_D_05B TARIFS 2024

Conformément aux dispositions de l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal a une compétence générale de droit commun pour régler par ses délibérations les affaires de la commune. À ce titre, il fixe les tarifs des services municipaux.

Il est donc proposé la fixation des tarifs suivants, applicables au 1^{er} janvier 2024 (*hausse de 2,6 %, montants arrondis, sauf sur la location des salles des Ondines*) :

LOCATIONS

LES NYMPHÉAS

Caution : 500€ (à la remise de clefs)

(Caution et arrhes non exigées pour les associations changéennes)

Les Nymphéas (225 pers max)	Tarifs HT	Tarifs TTC
Réunion (2h)	61,67 €	74,00 €
1/2 journée ou soirée (4h)	125,83 €	151,00 €
Après-midi + soirée (14h - 7h)	326,67 €	392,00 €
Journée (8h-20h)	326,67 €	392,00 €
Journée + soirée (8h - 7h)	449,17 €	539,00 €
Week-end (sam 8h au lun 7h)	763,33 €	916,00 €
Cuisine (sans vaisselle)	85,00 €	102,00 €
Location sono	40,00 €	48,00 €
Associations locales	GRATUIT	GRATUIT
Pénalité ménage si salle rendue non propre	51,67 €	62,00 €

LES ROSEAUX

Caution : 350€ (à la remise de clefs)

(Caution et arrhes non exigées pour les associations changéennes)

Les Roseaux (70 pers max)	Tarifs HT	Tarifs TTC
Réunion (2h)	15,00 €	18,00 €
1/2 journée ou soirée (4h)	29,17 €	35,00 €
Après-midi + soirée (14h - 7h)	95,83 €	115,00 €
Journée (8h-20h)	95,83 €	115,00 €
Journée + soirée (8h - 7h)	122,50 €	147,00 €
Week-end (sam 8h au lun 7h)	210,83 €	253,00 €
Associations locales	GRATUIT	GRATUIT
Pénalité ménage si salle rendue non propre	51,67 €	62,00 €

LES CHARMILLES

Caution : 350€ (à la remise de clefs)

(Caution et arrhes non exigées pour les associations changéennes)

Les Charmilles (60 pers max) sans musique	Tarifs HT	Tarifs TTC
Réunion (2h)	36,67 €	44,00 €
1/2 journée ou soirée (4h)	70,00 €	84,00 €
Après-midi + soirée (14h - 7h)	165,83 €	199,00 €
Journée (8h-20h)	165,83 €	199,00 €
Journée + soirée (8h - 7h)	205,83 €	247,00 €
Week-end (sam 8h au lun 7h)	348,33 €	418,00 €
Associations locales	GRATUIT	GRATUIT
Pénalité ménage si salle rendue non propre	51,67 €	62,00 €

AMPHITHÉÂTRE DE L'ATELIER DES ARTS VIVANTS

Caution 830 € (non exigée pour les associations changéennes)

Arrhes : 30% du montant total (non exigées pour les associations changéennes)

Forfaits classiques	Tarifs HT	Tarifs TTC
Forfait journée + soirée (incluant le technicien son/lumière)	1 005,83 €	1 207,00 €
Forfait journée ou après-midi + soirée (incluant technicien son/lumière)	752,50 €	903,00 €
Forfait à la demi-journée (4h) (incluant le technicien son/lumière)	502,50 €	603,00 €
Forfait résidence d'artistes (maximum 5 jours)	181,67 €	218,00 €
Forfait courte utilisation (2h)	72,50 €	87,00 €
Utilisation du hall pour un cocktail, exposition...	119,17 €	143,00 €
Technicien son/lumière (par heure)	56,67 €	68,00 €
Vidéoprojecteur (écran 6x4 m inclus)	205,00 €	246,00 €
Forfaits Associations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Association changéenne	250,00 €	300,00 €
Association non changéenne	501,67 €	602,00 €

LES ONDINES

Tarifs Changéens (Particuliers et entreprises)	Journée Tarifs HT	Journée Tarifs TTC	Journée + soirée HT	Journée + soirée TTC	Forfait 2j tarifs HT	Forfait 2j tarifs TTC
Grande Salle (base obligatoire)	825,00 €	990,00 €	907,50 €	1 089,00 €	1 155,00 €	1 386,00 €
Salle Giraudoux	150,00 €	180,00 €	165,00 €	198,00 €	210,00 €	252,00 €
Salle Debussy	150,00 €	180,00 €	165,00 €	198,00 €	210,00 €	252,00 €
Scène + Loges	321,00 €	385,00 €	353,10 €	424,00 €	449,40 €	539,00 €
Cuisine + bar	321,00 €	385,00 €	353,10 €	424,00 €	449,40 €	539,00 €
Chauffage (du 15 octobre au 15 avril)	245,00 €	294,00 €	245,00 €	294,00 €	245,00 €	294,00 €

Tarifs non Changéens (particuliers et entreprises)	Journée Tarifs HT	Journée Tarifs TTC	Journée + soirée HT	Journée + soirée TTC	Forfait 2j tarifs HT	Forfait 2j tarifs TTC
Grande Salle (base obligatoire)	990,00 €	1 188,00 €	1 089,00 €	1 307,00 €	1 386,00 €	1 663,00 €
Salle Giraudoux	180,00 €	216,00 €	198,00 €	238,00 €	252,00 €	302,00 €
Salle Debussy	180,00 €	216,00 €	198,00 €	238,00 €	252,00 €	302,00 €
Scène + Loges	385,20 €	462,00 €	423,72 €	508,00 €	539,28 €	647,00 €
Cuisine + bar	385,20 €	462,00 €	423,72 €	508,00 €	539,28 €	647,00 €
Chauffage (du 15 octobre au 15 avril)	245,00 €	294,00 €	245,00 €	294,00 €	245,00 €	294,00 €

Forfaits Mariage*	Forfait 3j tarifs HT	Forfait 3j tarifs TTC
Changéens (du vendredi 9h au dimanche 20h)	1 873,00 €	2 248,00 €
Non Changéens (du vendredi 9h au dimanche 20h)	2 247,60 €	2 697,00 €

Forfaits Associations*	Journée + soirée HT	Journée + soirée TTC
Forfait association changéenne (GPAC)	520,00 €	624,00 €
Forfait autres associations	1 136,67 €	1 364,00 €
Forfait association reconnue d'utilité publique	982,50 €	1 179,00 €

Options tous forfaits (hors forfait mariage)	Tarifs HT	Tarifs TTC
Tarif courtes utilisations (2h la veille ou le lendemain de la location)	234,17 €	281,00 €
Vidéoprojecteur (écran 6x4 m inclus)	200,00 €	240,00 €
Gradins (par siège)	0,83 €	1,00 €
Technicien son/lumière/h (au-delà du service de 4h)	208,33 €	250,00 €
Dépassement d'horaire (par heure, entre 1h et 3h)	76,67 €	92,00 €
Matériel technique son/lumière (prêt et installation avec accord régisseur)	485,00 €	582,00 €
Piano (accords compris)	627,50 €	753,00 €
Ménage		- €

* Forfait incluant Hall, sanitaires, salles Ondines, Debussy, Giraudoux, cuisine, bar, scène et loges. Tables, chaises, paravents, mange-debout, forfait électrique, mise en place, rangement, nettoyage, chauffage inclus, passage d' un agent technique, videoprojecteur + écran

- Pour les Associations installation faite par les organisateurs excepté les gradins

- Forfait journée de 8h à 20h

- Forfait journée + soirée de 8h à 7h le lendemain

- Forfait 2 jours de 8h à 7h le surlendemain

Il est précisé que, concernant la mise à disposition des différentes salles municipales, celle-ci se fera à titre gracieux, à l'exclusion de la salle des Ondines et de l'auditorium de l'Atelier des Arts Vivants :

- dans le cadre de la tenue de réunions liées aux scrutins municipaux Changéens,
- dans le cadre de la tenue de réunions publiques liées aux autres scrutins et à la condition qu'il n'y ait ni repas, ni buffet.

Cette dernière mise à disposition gratuite sera exclue entre la fin de la campagne (samedi 0h) et le lundi matin 8h.

Enfin, elle se fera également à titre gracieux pour les associations locales, à l'exception de la location de la sonorisation ainsi que du nettoyage des cuisines et de la location de la vaisselle.

LA LOGE DES BEAUX-ARTS

Caution 200 € (non exigée pour les associations changéennes)

Arrhes : 30% du montant total (non exigées pour les associations changéennes)

Forfaits classiques	Tarifs HT	Tarifs TTC
Journée Artistes Changéens + adhérents Art'Cambe	10,83 €	13,00 €
Journée Artistes non Changéens	15,83 €	19,00 €
Ecole changéenne des Arts Plastiques	Gratuit	Gratuit
Le mois des artistes changéens (ART'CAMBE, APCVC, CRD)	Gratuit	Gratuit
Pénalité ménage si salle rendue non propre	51,67 €	62,00 €

PRÉAU MULTIFONCTIONS (montants TTC)

Particuliers, entreprises	30,00 €
Associations	15,00 €
Gratuité pour les écoles et structures d'accueil d'enfants	

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS (montants TTC)

Ne concerne pas les associations changéennes (comités départementaux, organisations extérieures...)

Terrains de football	20,00 €/heure
Salles de sport	15,00 €/heure
L'espace de musculation de la salle multisports est exclu de ces mises à disposition	

Pour les entreprises : sur devis après décision municipale.

Pour toute demande particulière : facturation sur évaluation du besoin.

SERVICES FUNÉRAIRES

Les montants indiqués sont en TTC.

ANCIEN CIMETIÈRE

- Section K

- Concessions traditionnelles (caveau ou pleine terre)
 - 15 ans 151 €
 - 30 ans 265 €
- Espace cinéraire – columbarium
 - 5 ans 161 €
 - 10 ans 271 €
 - Plaque de fermeture 149 €
(hors mémoration)

NOUVEAU CIMETIÈRE (PAYSAGER)

- Sections E-G-F

- Concessions traditionnelles (caveau ou pleine terre)
 - 15 ans 384 €
 - 30 ans 656 €

Il est précisé que suivant règlement du cimetière, au-delà de 3 places, la concession est portée à 4 m² (2 concessions mitoyennes).

- Section H

- Espace cinéraire - Cavurnes
 - 5 ans 271 €
 - 10 ans 454 €

- Section I

- Espace cinéraire - Columbarium
 - 5 ans 271 €
 - 10 ans 454 €

- Section J

- Espace cinéraire – Jardin du souvenir
 - Mémoration
 - 5 ans 219 €
 - 10 ans 353 €
 - Dispersion sans plaque de mémoration
 - Gratuit

Ouvrages : caveau 2 places 1 530 €

Montant total de la location égal à la durée de concession

SALLE HERMÈS

Utilisation uniquement pour cérémonie omniculture et laïque	Gratuité
Utilisation pour cérémonie omniculture et laïque, suivie d'un moment de recueillement des familles après la cérémonie officielle	85,00 €
Utilisation uniquement pour un moment de recueillement des familles après une cérémonie officielle	85,00 €

AUTRES TARIFS (montants TTC)

MÉDIATHÈQUE

Pénalités pour retour tardif de documents au 4^{ème} rappel, soit 56 jours de retard :

Recouvrement par le Trésor Public :

15 € de frais de dossier + valeur à neuf des documents.

LU DOTHÈQUE

Montant du droit annuel d'adhésion familiale	5,45 €
Perte de la carte d'adhésion	5,45 €
Adhésion annuelle au service de prêt	27,20 €
Emprunt d'une malle par une association	27,20 €/emprunt

TRAVAUX RÉALISÉS PAR LES SERVICES

Travaux divers effectués en régie	33,00 €/heure
Interventions avec tracteurs tous types	59,50 €/heure
Interventions avec camion, y compris accessoires	54,50 €/heure

RÉPARTITION	TARIFS TTC 2024
SERVICE JEUNESSE	
Pass Jeunes	
- Tranche A et extérieur	2,67 €
- Autres Tranches	2,46 €
MULTI-ACCUEIL	
Tarifications des participations familiales définies au niveau national	
- tranche des 0 à 4 ans	Barème CNAF
- tranche des 5 – 6 ans	Barème CNAF
• Enfants accueillis ponctuellement ou en urgence, et non allocataires CAF, revenus hors plafond ou pas de justificatifs	Valeur de la prestation unique 0 à 4 ans CNAF
DROITS DE PLACE	
• Vente hebdomadaire par un commerçant ambulant	167 €/an
• Vente hebdomadaire par un commerçant ambulant avec branchement électrique	201 €/an
• Livraison vente	213 €/véhicule/stationnement
• Installation de chapiteaux, barnums ou stands pour activité commerciale (maximum 48h)	167 € /véhicule/stationnement
• Marché de plein air et fête foraine annuelle	
• Abonnés	0,50 €/jour/mètre linéaire
• Passagers	1,00 €/jour/mètre linéaire
• Branchement électrique	1,00 €/Jour
• Marché de Noël	
Chalet comprenant forfaitairement la location, l'électricité et le gardiennage	93,00 €
Table	0,50 €/unité
Chaise	0,50 €/unité
Banc	0,50 €/unité
• Marché nocturne	
Emplacement standard (espace sur herbe nu) 5 mètres linéaires	16,50 €
Mètre linéaire supplémentaire	3 €/mètre
Électricité	1 €/soirée
Table	0,50 €/unité
Chaise	0,50 €/unité
Banc	0,50 €/unité
• Changé Ô Jardin	
Emplacement standard (espace sur herbe nu) 5 mètres linéaires	16,50 €
Mètre linéaire supplémentaire	3 €/mètre
Électricité	1 €/journée
Chalet	11 €/journée
Table	0,50 €/unité
Chaise	0,50 €/unité
Banc	0,50 €/unité
REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
Tarifs applicables aux terrasses ouvertes situées sur le domaine public définis comme suit :	
- Terrasse ouverte et installée de manière intermittente Droit annuel forfaitaire	10,00 €/m ²
- Terrasse ouverte et installée de manière intermittente, couverte ou storée Droit annuel forfaitaire	19,50 €/m ²
- Tarif mensuel applicable aux locaux modulaires implantés provisoirement sur le domaine public	13,50 €/m ²
DROITS DE STATIONNEMENT	
Droit annuel de stationnement pour les taxis	84 €/an

TARIFS PRENANT EN COMPTE LE QUOTIENT FAMILIAL

- Accueil du matin et du soir,
- Restauration scolaire,
- Accueil de loisirs du mercredi, petites vacances scolaires

Application des tranches de quotient suivantes (suivant délibération du 29 juin 2023)

Février 2023/Janvier 2024	Février 2024/Janvier 2025
Tranche A Tarif de base QF > 1 270 €	Tranche A Tarif de base QF > 1 700 €
Tranche B QF de 1 270 € à 1 006 € Tarifs de base minorés de 10% et arrondis au centime d'euro le plus proche	Tranche B QF de 1 700 € à 1 401 € Tarifs de base minorés de 5% et arrondis au centime d'euro le plus proche
Tranche C QF de 1 005 € à 714 € Tarifs de base minorés de 20% et arrondis au centime d'euro le plus proche	Tranche C QF de 1 400 € à 1 101 € Tarifs de base minorés de 15% et arrondis au centime d'euro le plus proche
Tranche D QF de < 714 € Tarifs de base minorés de 30% et arrondis au centime d'euro le plus proche	Tranche D QF de 1 100 € à 801 € Tarifs de base minorés de 30% et arrondis au centime d'euro le plus proche
	Tranche E QF de 800 € à 501 € Tarifs de base minorés de 40% et arrondis au centime d'euro le plus proche
	Tranche F QF de ≤ 500 € Tarifs de base minorés de 50% et arrondis au centime d'euro le plus proche
	Tranche G (extérieur à CHANGÉ) QF > 1 100 €
	Tranche H (extérieur à CHANGÉ) QF ≤ 1 100 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission Finances réunie le 12 décembre 2023,

Article 1 : **DÉCIDE** de fixer les tarifs des services municipaux, à compter du 1^{er} janvier 2024, tels que présentés ci-dessus.

Article 2 : **MANDATE** Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

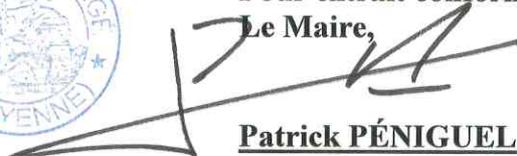
Le secrétaire,



Jean-Bernard MOREL



Pour extrait conforme,
Le Maire,



Patrick PÉNIGUEL

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir.